

**DIPLÔME DÉLIVRÉ**

Master - (niveau 7)

Code RNCP : 38208

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Directrice : Martine Regourd

Directeur des études : Nicolas Peyre

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**Professeurs des universités (liste indicative)**

Christophe Alcantara ; Martine Regourd ; Jacques Viguier

Maîtres de Conférences HDR (liste indicative) :

Guillaume Sire

Maîtres de conférences (liste indicative) :

Sylvie Laval ; Nicolas Tilli ; Karl-Henri Voizard

Enseignant-chercheur (liste indicative) :

Nicolas Peyre

Directeur de recherche CNRS :

Emmanuel Negrier

Intervenants professionnels (liste indicative) :

Aurélien Bory ; Philippe Chantepie ; Charlotte Carrier ; Caroline Chausson ; Stanley Claisse ; Loïc Diaz ; Jean-Charles Espy ; Emmanuel Gaillard ; Jeanne-Sophie Fort ; Stéphane Gil ; Cécile Jodlowski-Perra ; François Lajuzan ; Christine Laval-Hanachi ; David Madec ; Alba Paz ; Emmanuel Pidoux ; Nicolas Pozmanoff ; Jean-Damien Ricaut ; Eva Salviac ; Valérie Soullignac/Benjamin Long ; Jean-Michel Tobelem

ORGANISATION

La durée de la formation représente un volume horaire de **455 heures** (soutenance et accompagnement compris) réparti sur **12 mois de septembre N à septembre N+1**. Afin de concilier au mieux l'activité professionnelle des stagiaires alternants, les enseignements sont organisés les lundis et mardis dans les locaux de l'Université Toulouse Capitole.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

**OBJECTIFS**

Le parcours Administration et communication des activités culturelles (2ème année de master) a pour objectif de former des cadres susceptibles de concevoir et mettre en œuvre les politiques et les stratégies de communication des organisations publiques et privées intervenant dans le champ de la culture, en particulier celui des industries culturelles et créatives. Ces professionnels doivent être capables, en relation avec les acteurs concernés, dans le cadre des politiques publiques locales, nationales et européennes, et en direction des différentes catégories de publics, de définir, d'assurer et d'évaluer les actions d'administration, de communication, de valorisation et de promotion des actions, des politiques et des produits culturels.

Les professionnels formés par le parcours ACAC doivent être en mesure de participer à la mise en œuvre et au suivi de projets culturels de toute nature (musées et patrimoine, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, édition, festivals, événements culturels...), notamment à travers les dimensions informationnelles et communicationnelles, et en liaison avec les autres professionnels du secteur de la culture.

**PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION**

Formation à effectif limité (30 apprenants maximum)

Conditions préalables à la candidature

- Droit à poursuite d'études : étudiant ayant été sélectionné à l'Université Toulouse Capitole en 1ère année de master Mention Information-Communication parcours type Administration et communication des activités culturelles.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la 1ère année du Master Mention Information-Communication parcours type Administration et communication des activités culturelles à l'Université Toulouse Capitole.

- Pour tous les autres cas : l'admission en Master 2 pour les étudiants et les alternants ne bénéficiant pas d'un droit à poursuite d'études dépend des capacités d'accueil et est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier.

Accès au public en reprise d'études au titre de la validation soit des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger soit des acquis d'expérience, ou ayant bénéficié d'une dispense de parcours dans le cadre du dispositif VA85.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif et est prononcée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis. L'admission est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

MASTER 2 ADMINISTRATION ET COMMUNICATION DES ACTIVITES CULTURELLES

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



PROGRAMME

Master 2 ACAC en Alternance

COMPÉTENCES DE SPECIALITE – 280h

Bloc de compétences 1 : Expertise de l'environnement et des acteurs du champ de la culture et du patrimoine – 60h

- Politiques culturelles : histoire et institutions – 15h
- Droit de la culture – 15h
- Culture, économie et numérique – 15h
- Droit de la propriété littéraire et artistique – 15h

Bloc de compétences 2 : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances – 220h

- Management des événements culturels et des festivals – 15h
- Cinéma et audiovisuel – 15h
- Spectacle vivant (théâtre, cirque) – 20h
- Métiers du livre et de l'édition – 15h
- Musique-Industrie du disque – 10h
- Muséologie, muséographie – 20h
- Politique du patrimoine – 15h
- Arts et société – 15h
- Etudes des publics et des pratiques culturelles – 15h
- Gestion des établissements publics culturels – 15h
- Management et programmation artistique – 10h
- Aides et financement de la culture – 10h
- Culture, médiation et territoires – 20h
- Les supports de la communication écrite et digitale – Mécénat d'entreprise – 15h
- Relation presse – 10h

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES – 18h

UE 20 – 9h

- Méthodologie dédiée aux actions professionnelles – 9h

UE 21 – 9h

- Interventions d'experts de la culture – 9h

APPUI A LA TRANSFORMATION EN CONTEXTE PROFESSIONNEL – 104h

En mode distanciel en collaboration avec Andilcampus

- Conduite de projet: 12h
- Référencement/ SEO: 20h
- Mesure d'audience: 12h
- Production de contenu web: 60 heures (dont 32 heures en salle machine chez andilcampus/ Wordpress + indesign + photoshop)

Volume horaire global 455h : 402 heures d'enseignements + 41 heures d'examen + 12h d'accompagnement.

Contrôle des connaissances : Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

L'objectif de la formation consiste à former des cadres susceptibles de concevoir et mettre en œuvre les politiques et les stratégies de communication des organisations publiques et privées intervenant dans le champ de la culture, en particulier celui des industries culturelles et créatives.

Ces professionnels doivent être capables, en relation avec les acteurs concernés, dans le cadre des politiques publiques locales, nationales et européennes, et en direction des différentes catégories de publics, de définir, d'assurer et d'évaluer les actions d'administration, de communication, de valorisation et de promotion des actions, des politiques et des produits culturels.

En outre, ces professionnels doivent être en mesure de participer à la mise en œuvre et au suivi de projets culturels de toute nature (musées et patrimoine, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, édition, festivals, événements culturels...), notamment à travers les dimensions informationnelles et communicationnelles, et en liaison avec les autres professionnels du secteur de la culture.

Une attention particulière est portée à l'international et aux métiers du Réseau culturel (attaché culturel, attaché audiovisuel, directeur d'Institut français et d'Alliance française).



COMPETENCES VISEES

- Administrer une organisation dans le champ de la culture et du patrimoine ;
- Être force de proposition en intégrant l'environnement juridique propre au champ de la culture et du patrimoine ;
- Comprendre et analyser l'environnement et les acteurs de la culture sur un temps long ;
- Maîtriser les codes écrits et oraux de la communication professionnelle ainsi que la capacité à se documenter pour produire une action professionnelle en communication ;
- Prendre des responsabilités, engager stratégiquement une organisation dans le champ de la culture et du patrimoine, conduire un projet pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif, gérer des contextes professionnels complexes ;
- Maîtriser les savoir-faire opérationnels pour organiser, planifier, arbitrer les actions de communication dans le champ de la culture et du patrimoine ;
- Maîtriser les compétences expertes des professionnels du secteur de la culture et du patrimoine et positionner à moyen et long terme une organisation



CONTACTS

Suivi de l'alternance et formation continue :

SERVICE DE FORMATION CONTINUE, VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE (FCV2A UT CAPITOLE)

Site de la Manufacture des Tabacs - Bâtiment Q - 1^{er} étage - 21, allée de Brienne – Toulouse

Pôle alternance – 05 61 12 87 14 - bureau MQ 114 alternance.fcv2a@ut-capitole.fr

Suivi des plannings et organisation des examens :

Site de l'Arsenal - 2 rue du Doyen Gabriel Marty –Toulouse

Bureau AR 117 - 05 61 63 35 38 - scolaesm2ic@ut-capitole.fr



TARIFS (ANNEE UNIVERSITAIRE 2023 / 2024)

Le Master 2 mention Information communication parcours Administration et communication des activités culturelles sous contrat d'apprentissage est rattaché au CFA Andilcampus.

Tarifs pour les contrats d'alternance

Contrat d'apprentissage : 8 500€ - secteur privé / secteur public

Contrat de professionnalisation : nous consulter

Prise en charge par l'entreprise et son OPCO pour le secteur privé